Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 031-213101355-20250923-202557-DE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
-=-=-=-=-
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
-=-=-
VILLE DE
31220 CAZERES
-=-=-=-=-

Délibération N°2025-23/09-57

Présents : 21
Procuration : 5
Absents : 1
Exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

REPUBLIQUE FRANCAISE
-=-=-=-=-=-=-=-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
-=-=-=-=-=-=-=-

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 23 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de Convocation du Conseil Municipal 17 Septembre 2025

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Thierry COSTES	Christelle SAINTRAPT
	Frédéric COUASNON	Ouadie HRITANE
Isabelle COUZINIE	Jean-Michel DELUC	Jean-Luc RIVIERE
Ahmed HAMADI	Katy BAJOUE	
Marie-Anne DRIEF	Andrée ROUSSEAU	
Jean-François COMBES	Evgenia LOPEZ	Jean-Charles MUNIER
Valérie LOURDE		Florence DUC
Thierry GRILLOU	Roland PONTIN-MANENT	
Charlène BOUÉ		Sandy SARROLA

Absents ayant donné procuration : Pierre LANFRANCHI à Raymond DEFIS, Michelle PAOLINI à Andrée ROUSSEAU, Mathilde RIVIERE à Thierry COSTES, Pascal LABLANCHE à Florence DUC, Anne-Marie MONTHUS à Jean-Luc RIVIERE
Absents : Anne-Sophie LEFEVRE
Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Acquisition de la parcelle C 1974 – Rue de Montserrat

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;
Vu le Code civil, et notamment ses dispositions relatives aux acquisitions immobilières par les collectivités publiques ;
Vu la division parcellaire mandatée par la Société HLM *La Cité des Jardins* portant sur la parcelle cadastrée section C n° 1877 ;
Vu le document d'arpentage n° 1575R, vérifié et numéroté le 3 septembre 2025 par la Direction Générale des Finances Publiques, annexé à la présente délibération ;
Considérant la nécessité pour la commune de procéder à l'acquisition d'une parcelle appartenant à la Société HLM *La Cité des Jardins* située Rue de Montserrat, cadastrée section C n°1974 et d'une superficie de 75 m², en vue de régulariser l'assiette foncière du portail communal permettant l'accès à la voie de secours des sapeurs-pompiers desservant l'école de la Croix de l'Olivier (point de rassemblement) ;
Considérant que cette régularisation foncière est indispensable pour garantir l'accessibilité des services de secours et assurer la sécurité des usagers de l'établissement scolaire ;
Considérant que cette opération, réalisée dans l'intérêt général, permet de mettre en conformité la situation foncière d'un équipement communal implanté sur une parcelle tierce ;
Considérant l'accord intervenu avec la Société HLM La Cité des Jardins pour céder ladite emprise à titre onéreux pour un montant symbolique d'un euro (1 €) ;
Il est précisé que ce terrain est grevé d'une servitude pour permettre la sortie sur la parcelle du riverain attenant.

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'acquérir** la parcelle cadastrée n° C 1974, d'une superficie de 75 m², située Rue de Montserrat, au prix de 1€
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 031-213101355-20250923-202557-DE

- **De préciser** que le terrain est grevé d'une servitude au bénéfice du riverain pour lui permettre la sortie sur la parcelle concernée.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel DELUC

Le Maire,

Raymond DEFIS

MAIRIE de CAZERES-S/GARONNE * 31220 *